

**INVITATION**

Madame, Monsieur,

**Urgo Medical** a le plaisir de vous convier  
à une **réunion d'information** sur le thème :

**Parcours de soins du patient porteur de plaies  
au GHNE SACLAY**

Date

**17/06/2025**

Heure

**16h30 à 22h00**

Lieu

**HOPITAL NORD ESSONE DE SACLAY  
1 Parvis de l'hôpital  
91400 ORSAY**



**URGO  
MEDICAL**  
Healing people®

# PROGRAMME



**URGO**  
MEDICAL  
Healing people®

## 16h30 à 18h30 - Ateliers

Salle de réunion du pôle ambulatoire- Bâtiment sud- rez de chaussée

*\* Atelier pose de bande de compression UrgoK2*

*\* Atelier Déterision et bon usage des pansements : reportage vidéo et mise en pratique*

Par créneau de 30 minutes  
16h30 - 17h00 - 17h30 - 18h00

## 19h00 à 22h00 - Cocktail dînatoire puis Plénière

Salle du conseil - Bâtiment nord - 2ème étage

20h00 - 20h15 :

Mot de bienvenue

20h15 à 20h45 :

*Présentation du GHNE de SACLAY et prise en charge des patients porteurs de plaie*

*Par le Dr ILTIS Annick - Pharmaciens hospitalier*

20h45 à 21h15 :

*Le cercle vertueux de la plaie*

*Par Mme MARIE ADOLPHE Esther - Infirmière et référente plaie*

21h15 à 21h30 :

*Présentation de la gamme Urgo TLC/NOSF et UrgoK2*

*Par vos déléguées - Urgo Médical*

21h30 à 22h00 :

*Présentation de cas cliniques : greffe, ulcères et gangrène de fourmier*

*Par Mme GRUNY Estelle - Infirmière référente consultations externes  
et Mme MARIE ADOLPHE Esther*



Pour participer,  
inscription obligatoire au plus tard le

26/05/2025



<https://forms.gle/GcRY8WKmWMcMo1Ai6>

Si vous avez des questions,  
contactez votre délégué Urgo Medical :

DIEUDONNE Isabelle / DUPONT Chloé  
06.80.95.03.38 / 06.07.57.65.67

Espérant vivement vous rencontrer,  
nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur,  
nos salutations distinguées.



URGO K2 :

Dispositif Médical de classe I.

Intégralement remboursable LPPR (Séc. Soc. 60% + Mutuelle 40%) dans le traitement de l'ulcère de jambe d'origine veineuse (IPS  $\geq$  0.8). Avis de la Haute Autorité de Santé consultable sur le site <https://www.has-sante.fr/>

Indications : Traitement, chez l'adulte, de l'ulcère veineux de jambe et/ou des œdèmes du membre inférieur, pour lequel une compression forte est recommandée.

Contre-Indications : Pathologie artérielle modérée ou sévère, avec notamment un Indice de Pression Systolique (IPS) récent  $<$ 0.8; Patient souffrant de phlegmatia coerulea dolens (phlébite bleue douloureuse avec compression artérielle), de phlébite septique ; Œdème causé par une insuffisance cardiaque congestive ; Pontage artériel extra-anatomique ; Hypersensibilité connue à l'un des constituants – en particulier le latex. Lire attentivement la notice avant utilisation. Fabricant : Laboratoires Urgo.

Conformément au décret n°2013-414 du 21 mai 2013 (application Loi Bertrand) relatif à la transparence des conventions conclues et avantages accordés aux professionnels de santé et à l'ordonnance n°2016-1939 du 28 décembre 2016 relatif à la déclaration publique d'intérêts prévue à l'article L.1451-1, les données suivantes seront recueillies et publiées sur le Site Internet Public Unique mentionné aux articles R.1453-3 et R.1453-4 du Code de la Santé Publique : nom, prénom, qualité, adresse professionnelle, qualification, n° d'inscription à l'Ordre et/ou n° RPPS, montant et date de remise de chaque avantage consenti (inscription au congrès, frais de restauration, hébergement, transport...). Conformément à l'article 77 de la loi dite « Ma Santé 2022 » n° 2019-774 du 24 juillet 2019 (ci-après la « Loi Ma Santé »), il est désormais interdit depuis le 27/07/2019 pour les laboratoires fabriquant et commercialisant des produits de santé de prendre en charge l'hospitalité pour les étudiants en formation initiale (y compris les internes). Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 telle que modifiée, vous disposerez de la possibilité d'un droit d'accès et de rectification de ces informations, à l'exception du droit d'opposition.

\*d'un montant de 50 € TTC maximum par personne à l'exclusion des étudiants en formation initiale (y compris internes) conformément à la Loi Ma Santé.

\*\* Conformément aux articles L1453-3 et suivant du Code de la Santé publique, il est obligatoire de s'inscrire pour participer à une manifestation professionnelle accompagnée d'hospitalité (repas).

Laboratoires URGO - 42 rue de Longvic - BP 157 - 21304 Chenôve CEDEX - France - Tel : +33 (0)3 80 54 50 00 - Fax : +33(0)3 80 44 71 40. Siège social : 42 rue de Longvic - 21300 Chenôve - France - S.A.S au capital de 13 987 328 € - RCS Dijon 433 842 044 - TVA FR 29 433 842 044